



Calcul du solde de tout compte

Par ptiboy

Bonjour,

Ma femme vient d'être licenciée ce 10 août pour inaptitude pour raison non professionnelle, suite à un arrêts maladie qui durait depuis février 2023, et une impossibilité de reclassement.

Pendant son arrêt maladie, elle a touché une partie de son salaire versée par l'employeur, le reste étant complété par l'assurance maladie.

Elle vient de recevoir ses papiers de fin de contrat, et la question porte sur le solde de tout compte, qui comprend le salaire du dernier mois (du 1er au 10 août), l'indemnité de licenciement, l'indemnité de congés payés... mais apparaissent également des lignes dont les montants importants entraînent des déductions sur le montant versé : absence maladie, et absences entrées / sorties.

Nous ne comprenons pas ces déductions dont le montant paraît exorbitant. A quoi correspondent-elles ? L'employeur est-il dans ses droits ? Quels sont les recours ?

Je mets ici le détail du solde de tout compte de 508,64 euros brut :

1713.36 euros : salaire de base

206 euros : revalorisation segur

102.80 euros : majoration pour ancienneté

33.84 euros : complément différentiel smic

47.45 euros : heures normales

- 2815.11 euros : absence maladie

- 1296.87 euros : absences entrées / sorties

179.17 euros : IJ prévoyances brutes

1898.01 euros : indemnités congés payés

42.03 euros : IJ prévoyance part salariale

426.62 euros : indemnité légale licenciement

Merci pour vos retours eventuels et vous souhaitant une belle journée.